



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**  
Arrêté de police du N°72/2020 (ST) du 09 octobre 2020

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu la demande écrite formulée par la société Lefranc TP,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la  
rue Jacques Brel dans le cadre de la mise en conformité d'un  
branchement d'assainissement pour le compte de Douaisis Agglo.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de mise en conformité d'un branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du lundi 19 octobre 2020 face au N° 42 de la rue Jacques Brel.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée sur une partie de la rue Jacques Brel.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société Lefranc TP exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation.*
- Article 5** *La société Lefranc TP dont le siège est situé ZA Bonnel, 451 rue du Galibot 59167 Lallaing.  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN  
Le 09 octobre 2020  
Le Maire,  
Maryline Lucas*